Image not found or type unknown

Heures supplementaire interimaire transport routier

Par **Leblond maurice**, le **29/03/2017** à **16:53**

Bonjour,
Je travail actuellement en interim en tant que chauffeur poids lourd
Mes contrat sont prolongé toutes les deux semaines environs
Ma boite d interim me paye mes heures suplementaires sur la base de:
a partir 151 h jusqu a 186 majore a 25 %
Au dela de 186 majore a 50 %

En ont il le droit ? sachant que je suis desavantagé par rapport au calcul des heures supplementaire payé a la semaine
Exemple:
1 semaine de fevrier 50h effectuer
2 semaine 50 h
3 semaine 25 h
4 semaine 25 h
Soit au total 150 h effectué le mois complet et aucune heure suplementaire payé

Sur mes contrat figure cette petite intitulé :

Taux horaire payé (brut)
Heures Sup 125% C. Distance lissées / mo
IFM:10% ICP:10%
Frais Convention Transport

Merci pour votre eventuel eclaircisement a ce sujet

Cdlt maurice [smile16][smile9][smile16][smile16][barre][/barre]

Par **P.M.**, le **29/03/2017** à **19:21**

Bonjour,
Normalement, il faudrait que le contrat de mission le précise...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés